

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**  
**Arrondissement de CHINON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 JUILLET 2018**

**Le trois juillet deux mil dix huit** à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 27 juin 2018

Nombre de conseillers : 27

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

**N° ordre : 2018/67**

**Sont présents** : MM. Laurence RIGUET, Nathalie FABBRI, Benoît BARANGER, Cyril MOLESINI, Magali L'HERMITE, Patrick SICLET, Jacques PIEDOUE, Moïsette REFRAY, Jackie FORASTIER, Sylvie JACOB, Yves LEROY, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Bertrand MARCHESSEAU, Marie-Aude BOURDIN, Michel PERROCHON, François ROUSSEAU, Régis GIMENEZ, Guy WIESENER.

**Sont absents et ayant voté par procuration** :

Madame Catherine TENDRON à Madame Nadine LEROYER

Monsieur Jean-Marc TRESSEL à Monsieur Jackie FORASTIER

Madame Laëtitia BOISSEAU à Madame Laurence RIGUET

Madame Delphine DUTHIL-DEBRAY à Monsieur Benoît BARANGER

Monsieur Mikaël CREIS à Madame Nathalie FABBRI

Monsieur Damien LORIEUX à Monsieur Guy WIESENER

Madame Chantal SOULIER à Monsieur Régis GIMENEZ

Madame Monique MESLET à Monsieur François ROUSSEAU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Yves LEROY est désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

**OBJET : Saison culturelle AOC Bourgueil – Révision de la tarification billetterie**

Vu la délibération en date du 13 juillet 2016 fixant les tarifs applicables aux saisons culturelles,

Vu les propositions du comité consultatif « vie culturelle »,

Le conseil municipal

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, par 27 voix POUR,**

**ADOPTE** les tarifs applicables aux animations et spectacles proposés par le service culturel de la ville, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, comme suit :

Libellé	Tarif A Spectacle tout public	Tarif B Petites formes et conférences	Tarif C Jeune public et Spectacle découverte	Tarif scolaire
<b>Plein tarif</b>	12 €	8 €	4 €	2 €
<b>Tarif réduit 1</b> CE partenaires abonnement	10 €	5 €	4 €	
<b>Tarif réduit 2</b> Etudiants, - de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	6 €	5 €	4 €	
Moins de 6 ans	gratuit	gratuit	4 €	

#### **Abonnement**

- Achat d'une carte à 5 € qui donne accès au tarif réduit 1.

#### **Carte nominative pass saison culturelle**

- Achat d'une carte nominative pass saison culturelle à 30 € qui donne accès à tous les spectacles.

**DIT** que la gratuité sera appliquée :

- pour les accompagnateurs des personnes bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé – 1 pour 1)
- pour les accompagnateurs de groupe (1 par groupe de 10)
- pour les accompagnateurs des groupes petite enfance, moins de 3 ans, (1 pour 4)
- pour les programmeurs
- que des places seront mises à disposition du CCAS de la ville de Bourgueil et de Culture du Cœur, dans la limite de 5 pour les spectacles jeune public et 10 pour les spectacles tout public et festivités, réparties entre les deux structures ;

#### **Billetterie électronique**

**PROPOSE** de passer la billetterie en partie en version électronique. Pour la première étape sans achat de matériel en utilisant les réseaux existants :

- mise en vente sur les réseaux,
- vente avec le prestataire local Zitcom.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de partenariats avec les comités d'entreprise et autres ;

**IMPUTE** les recettes correspondantes sur le budget de la commune.

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour Copie Conforme,  
BOURGUEIL, le 5 juillet 2018  
Le Maire,

Laurence RIGUET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en sous-préfecture le :

17 JUIL. 2018

Publié ou Notifié le : 17 JUIL. 2018

